

Fiche technique

MasterMastic PU pâte gonflante 310 ml

Pâte gonflante monocomposante à base de polyuréthane, sans solvants. La pâte gonflante Master Mastic PU est une masse d'étanchéité gonflante pour l'étanchéification des Joints de construction en béton et pénétrations



[Droit au produit](#)



Product video in further languages





numéro d'article:	010030
groupe d'articles:	103 - Quellbandkleber+PU Quellpaste
GTIN:	4251689510403
numéro tarifaire:	32141010
Conditionnement :	ct
unite de quantité de vent:	1 Kt
poids par:	ct = 0.4 kg
Matériau:	Caoutchouc polyuréthane
Couleur:	bleu clair
densité:	ca. 1,17 g/ml
La confiance:	pâteux, stable
Consommation:	Environ 360 ml/m de joint de travail . env. 80 - 100 ml/m pénétration
Temps de prise:	env. 6 - 7 mm / 24 hrs. at + 20 °C
Augmentation du volume:	Environ 180%
	L'objectif est d'améliorer l'efficacité de l'aide.
Shore (A) Dureté:	20 +/-5
Certificats d'essai / autorisations:	Joints de travail : Certificat d'essai général de la surveillance des chantiers P-SAC 02 / 5.1/ 17 -310 (MFPA Leipzig)
	Pénétrations : Rapport d'essai PB 5.1 / 17-315-1 (MFPA Leipzig)
Emballage:	12 cartouches de 310ml / boîte
	.
Colle sur:	Béton, acier, pierre, PVC dur, et bien d'autres encore . ! !! Ne convient pas pour le polypropylène !!!
Nature du support:	Pour les supports secs et humides
	.



Durée de conservation minimale:	Minimum 9 mois après la fabrication
Domaine d'application thermique:	5 °C à 45 °C
résistance testée à la pression d'eau:	4 bar pour les pénétrations 2 bar pour les joints de construction
stockage:	Conserver dans l'emballage d'origine intact et non ouvert, au sec et à l'abri de la lumière directe du soleil.
mis au rebut:	Éliminer conformément aux directives des autorités. Éliminer la pâte gonflante MasterMastic PU et les cartouches vides dans un centre de collecte des déchets dangereux.

Base

Les informations techniques décrivent l'état actuel de nos connaissances concernant le collier mural RONDO. Elles ont uniquement pour but de fournir des informations aux utilisateurs potentiels. Étant donné que nous ne connaissons pas les applications prévues ni les conditions d'utilisation, il incombe à l'utilisateur de contrôler minutieusement l'aptitude du produit à l'usage envisagé. En raison des différents composants sur le lieu d'application et les conditions de travail sur site, MASTERTEC ne peut assumer aucune garantie concernant le résultat des travaux.

Durée de vie

La durée d'utilisation des bâtiments est prévue pour 50 ans, et donc aussi celle des produits qui y sont installés. Des influences extérieures peuvent toutefois raccourcir cette durée. La durée de vie / d'utilisation attendue (expected lifetime) de nos produits dépend fortement du lieu d'installation (p. ex. installation dans le sol, environnement humide, offshore, etc.) À cela s'ajoutent des influences extérieures telles que les charges chimiques (acides, fluides agressifs, solutions aqueuses, eaux usées industrielles, huiles, etc.) et les températures ambiantes / de service. En fin de compte, il n'est pas possible de faire une déclaration générale sur la durée de vie garantie des produits MASTERTEC, car cela dépend de nombreux paramètres (utilisation, influences environnementales, conditions de montage, consignes de sécurité, etc. Pour un fonctionnement sûr, nous recommandons un contrôle continu des produits, dans le cadre d'un manuel d'utilisation et d'entretien à rédiger par le client, conformément aux exigences techniques de sécurité.

Indication de situation juridique

Les informations techniques décrivent l'état actuel de nos connaissances concernant MasterMastic PU pâte gonflante 310 ml. Elles ont uniquement pour but de fournir des informations aux utilisateurs potentiels. Étant donné que nous ne connaissons pas les applications prévues ni les conditions d'utilisation, il incombe à l'utilisateur de contrôler minutieusement l'aptitude du produit à l'usage envisagé. En raison des différents composants sur le lieu d'application et les conditions de travail sur site, MASTERTEC ne peut assumer aucune garantie concernant le résultat des travaux. Quel que soit le rapport juridique dont elle découle, une responsabilité ne peut être évoquée, indépendamment des



déclarations exprimées ici ou d'une recommandation faite oralement, qu'en présence d'intention malveillante ou de faute grave. Dans ce cas, l'utilisateur doit prouver qu'il a transmis en temps utile et par écrit à MASTERTEC toutes les informations nécessaires pour l'évaluation dans les règles de l'art de la situation de montage. Sous réserve de spécifications nécessaires concernant le produit ou d'améliorations. Par la présente note d'information, MASTERTEC n'entend pas enfreindre la législation étrangère. Chaque fiche technique dans sa version la plus actuelle fait foi. Nos conditions de vente et de livraison en vigueur font foi.

Les dates précédentes ne sont plus valide

Date de l'edition 24.08.2024 , last modified 24.03.2022